

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 67 (1938)

Heft: 9

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction et les annonces doit être adressé comme suit : M. A. Rosset, insp., Gambach 11, Fribourg. Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — Séance du Comité de la Société fribourgeoise d'éducation. — *Partie non officielle.* — Quelques réflexions sur l'enseignement des sciences naturelles. — Conférence pédagogique. — Un missionnaire-diplomate. — Voyages. — Situations dans les affaires. — Bibliographie. — Le scoutisme (suite). — A Bonavaux. — Amitié. — Société des Institutrices.

PARTIE OFFICIELLE

Maison de vacances pour enfants durs d'oreille.

La Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité organise, comme par le passé, une maison de vacances pour enfants durs d'oreille en âge de scolarité. Cette maison sera ouverte à Baulmes du 18 juillet au 13 août. Pendant 4 semaines, les bénéficiaires atteints de surdité, tout en faisant une cure de grand air, s'initieront à la lecture labiale qui leur sera enseignée par un professeur féminin diplômé.

Le prix de pension est fixé à 2 fr. 50 par jour, mais si les parents ne sont pas en mesure de payer cette somme, la Société est disposée à prendre à ses frais la part de pension déficitaire. Au point de vue religieux, il y a à Baulmes une chapelle catholique, desservie par la cure d'Yverdon.

Les membres du corps enseignant sont priés de signaler, d'ici au 30 juin au plus tard, à la Direction de l'Instruction publique les enfants atteints de surdité, que les parents aimeraient envoyer à la maison de vacances de Baulmes.

L'histoire de l'Art en Suisse.

La maison Attinger, à Neuchâtel, qui a édité le *Dictionnaire géographique de la Suisse* et le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, a entrepris une nouvelle publication : l'*Histoire de l'Art en Suisse*, due à la plume de M. le Dr J. Gantner, professeur à l'Université de Bâle, et dont la traduction française est faite par un Fribourgeois, M. Augustin Genoud, architecte.

Cette œuvre contiendra de nombreux textes relatifs à notre canton de Fribourg, sur les monuments artistiques de nos cités et de nos villages, sur la vie et l'œuvre des artistes les plus marquants. C'est la première fois que paraît en langue française une histoire de l'art de notre pays.

Nous recommandons cette œuvre à nos établissements d'instruction et à tous ceux qui, par leur fonction, sont appelés à mettre en honneur les valeurs spirituelles. En souscrivant maintenant, ils ont droit à des conditions spéciales. Les librairies renseignent à ce sujet.



Séance du Comité de la Société fribourgeoise d'Éducation

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation s'est réuni à Fribourg, à l'Hôtel Suisse, le jeudi 19 mai, sous la présidence de M. Jules Barbey, inspecteur scolaire de la Veveyse.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Raymond Progin a donné connaissance de l'état de la caisse de la Société. Les comptes bouclent de justesse.

M. Rosset, inspecteur scolaire et rédacteur de notre organe, a présenté à son tour les comptes du *Bulletin pédagogique* qui sont malheureusement *déficitaires*.

M. Rosset a donné ensuite lecture du rapport de la rédaction de notre revue. Durant l'année 1937, la partie officielle du *Bulletin* a occupé une place modeste. Les autorités scolaires et le corps enseignant y ont trouvé cependant toutes les directions officielles nécessaires. La partie strictement pédagogique a contenu de nombreux articles de Mgr Dévaud, professeur à l'Université. Le distingué maître de pédagogie y a traité des questions intéressantes de l'école active.